



## Annexe "valeur ajoutée" du plan d'entreprise

Le demandeur de la modulation relative à l'objectif 1 du projet générateur de valeur ajoutée doit renseigner le tableau suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
+ Vente de produits végétaux (...)				
+ Vente de produits animaux (...)				
+ Vente animaux (...)				
+ Vente autres produits et services (...)				
+ Indemnités et subventions d'exploitation				
= CHIFFRE D'AFFAIRES				
<i>dont vente en circuits courts et/ou produits transformés :</i>				
- .....				
- .....				
- .....				
<i>dont autres produits issus de productions atypiques * :</i>				
- .....				
- .....				
- .....				
<i>dont autres produits issus de l'activité d'accueil à la ferme :</i>				
- .....				
- .....				
- .....				

\* Productions atypiques :

Production ne relevant ni de l'élevage bovin ou ovin, ni d'une culture de type céréales, protéagineux, oléoprotéagineux, betterave sucrière, pommes de terre de fécule, ni de la viticulture.  
Sont toutefois prise en compte les activités de production de semences et de plants.

Fait le  
À

signature